



La trame verte et bleue de Roubaix

Audrey LECLERCQ
Service Développement durable
03 20 66 49 78
auleclercq@ville-roubaix.fr

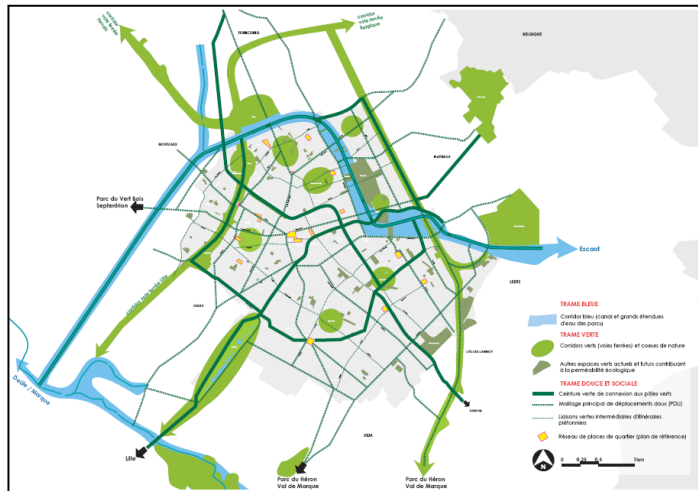


Qq éléments de contexte

- Roubaix =
 - ville de 100 000 hab.
 - passé industriel configurant l'urbanisation dense ($< 1\text{m}^2$ d'espaces verts publics / hab)
 - laissant des friches polluées
 - engagée dans un processus de renouvellement urbain intense (ANRU ...)

La trame verte et bleue de Roubaix, c'est ...

des schémas directeurs + un prog. d'actions



Démarche participative
et de concertation

- Conseils de quartier
- Journée Biodiversité
- Groupes de travail

En interface avec les grandes orientations

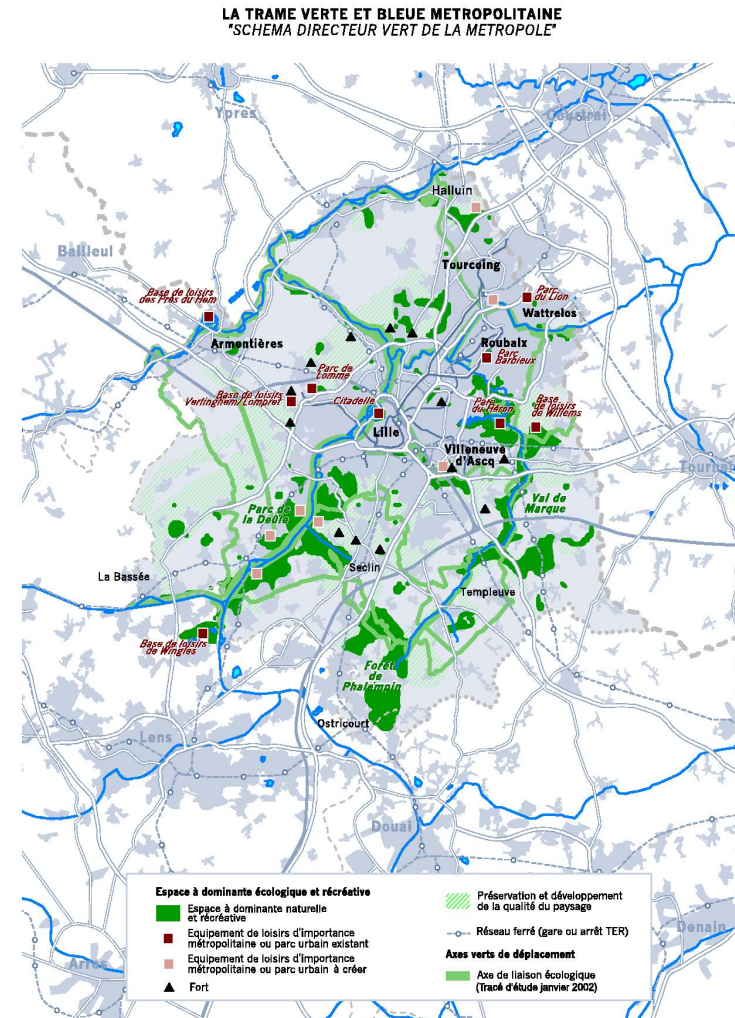
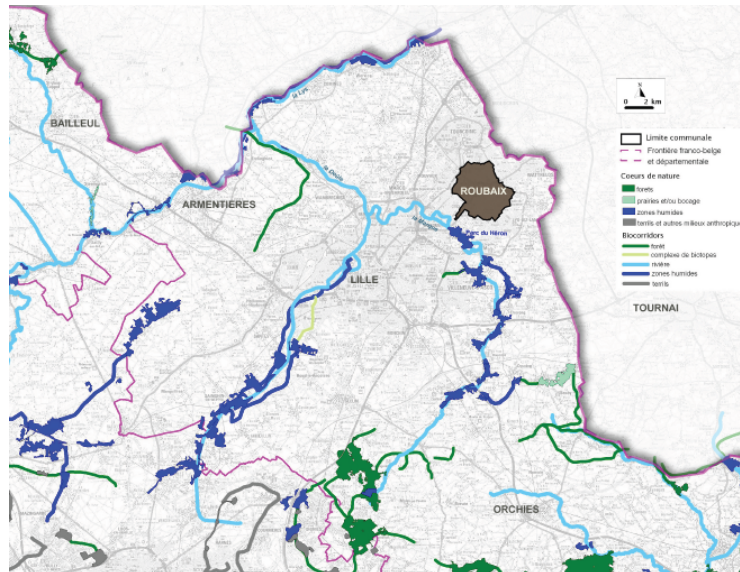
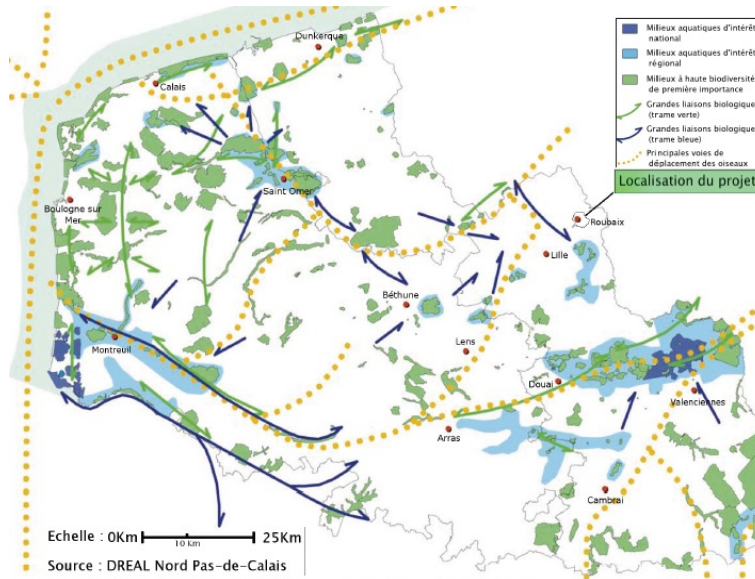




Schéma directeur à l'échelle transfrontalière et communautaire

- Axes routiers majeurs (autoroute)
- Voies ferrées actives
- Voies ferrées désaffectées
- Rivières canalisées
- Rivières libres
- Etendues d'eau (Lacs, étangs, mares)
- Corridors bleus à préserver
- Corridors verts à préserver
- Pôles majeurs de biodiversité à préserver
- Secteurs stratégiques pour garantir les connexions entre les corridors à préserver
- Couloir avi-faune au travers des jardins particuliers et espaces bailleurs
- Axes verts majeurs de déplacement doux
- Itinéraires PDU (LMCU)

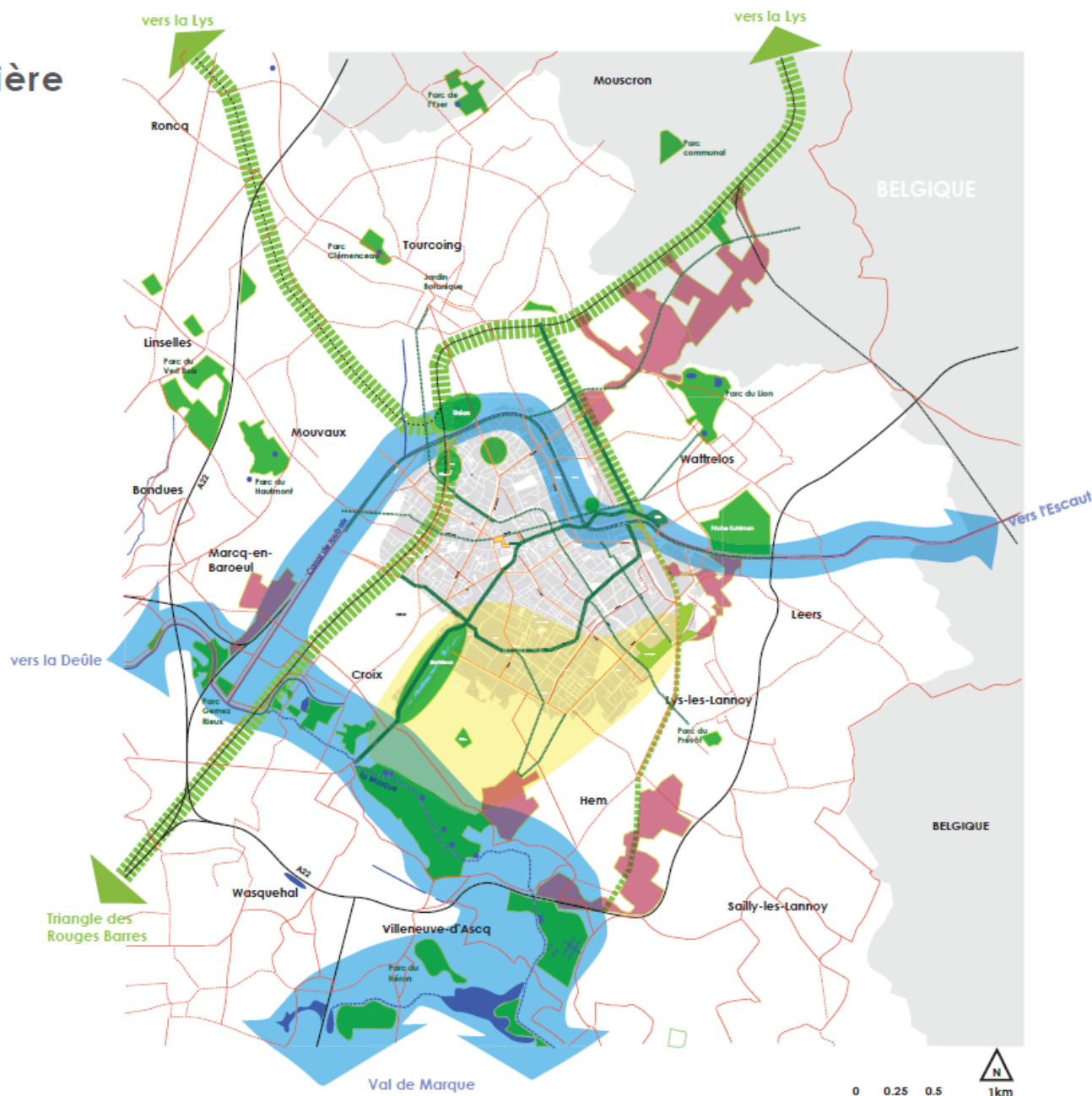
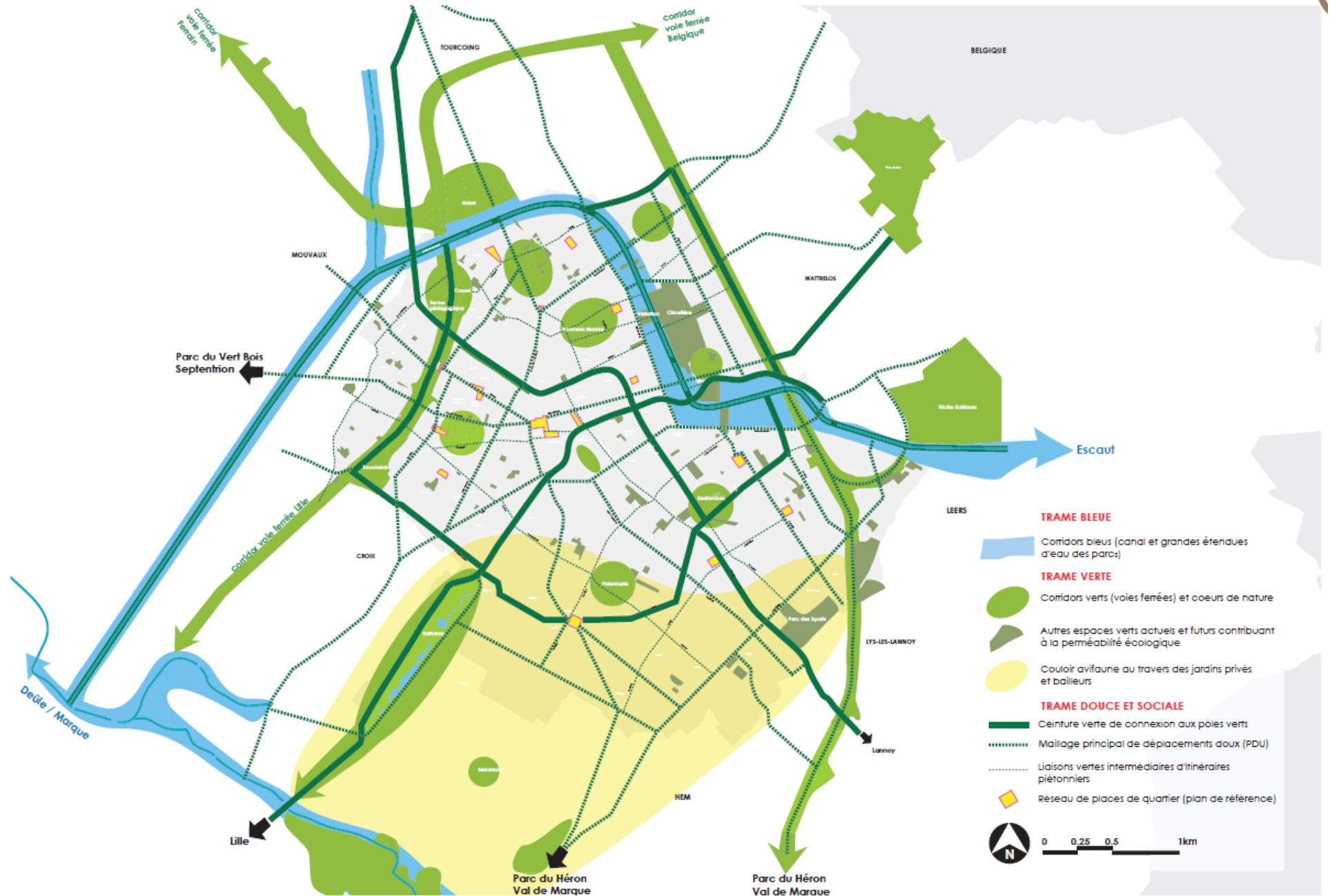


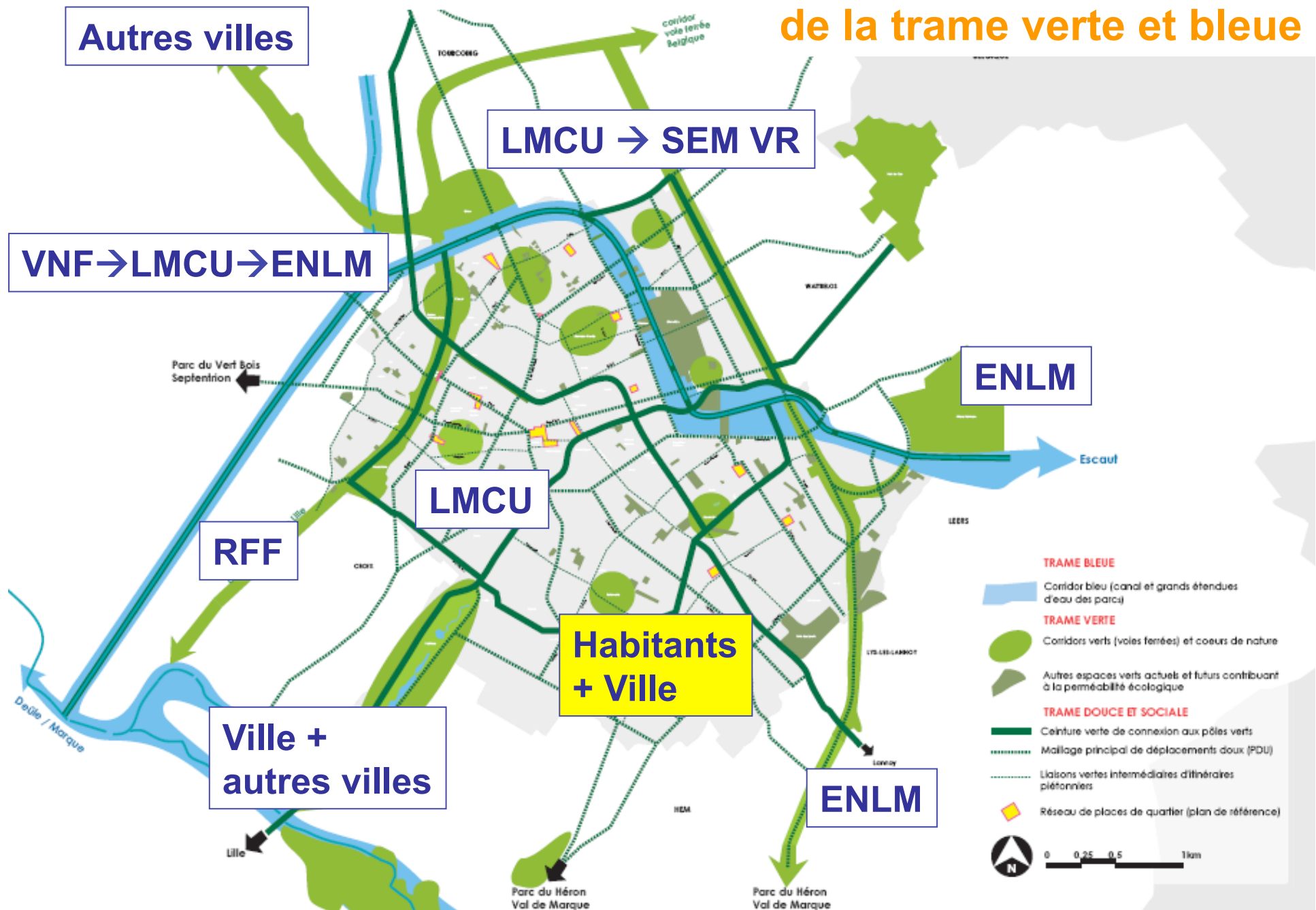
Schéma directeur à l'échelle de la ville



3 Quartier Nord



Acteurs mobilisés autour de la trame verte et bleue



Un tronçon du corridor



Voies ferrées ⇨ périphérie Ouest et Est, 3 km

Exemple du corridor écologique Ouest



+ **SEM VR et LMCU aménagement**

+ **Ankama + Associations + Riverains**

Service Foncier

Mairies de Quartier + Conseils de quartier + Hab.

Service Voirie + LMCU Voirie

Service Economique + LMCU + SEM VR + *PPP ...*

+ **RFF, SNCF**

Service Développement durable (pilote Trame verte)

Service Espaces publics (pilote MOeU du corridor)

Service Aménagement (pilote Etude urbaine)

+ **Conseil Régional**

Service Grands Projets (*cadre ANRU*)

Service Espaces verts

+ **LMCU - Assainissement**

Service des Sports

Utiliser tous les outils disponibles

- Règlementaires

- **PLU** : classement (arbres, I.P.A.P. et jardins familiaux), classification des espaces (EBC, ...), intégration d'une OAP avec CBS et prescriptions env.
- **AVAP** : identification des arbres remarquables et des espaces de nature, définition de mesures de protection
- **PC** : vérification des obligations de plantations, prescriptions de préservation d'arbres

- Volontaires

- **Charte de l'Arbre** : méthodes de gestion douce, système de verbalisation
- **SIG des arbres** : recensement et fiche de suivi pour les 11 000 arbres
- **Observatoire de la biodiversité** : recensements participatifs et scientifiques

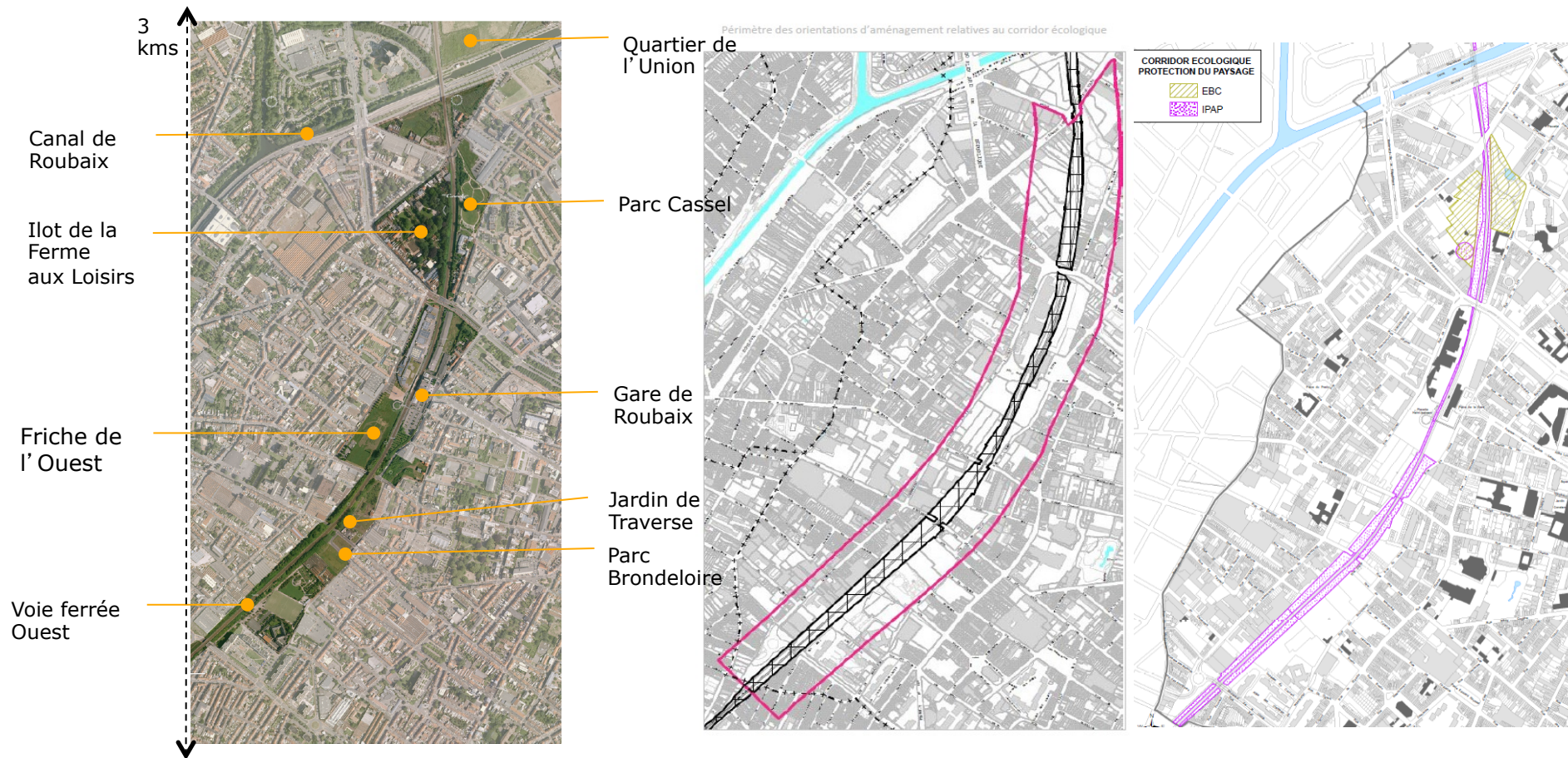
- Cohérences transversales

- **Pollution des sols** : procédure d'instruction spécifique, intégration dans les critères coût/avantage des solutions de non-imperméabilisation

- Communications

- Dans les **aménagements** : panneaux pédagogiques,
- Ou plus classiques

L' utilisation du PLU



OAP Corridor écologique :

- . 100 m de part et d' autre de la voie ferrée
- . CBS, prescriptions env.

- . Classement en EBC
- . Zonage UP
- . IPAP

Le Coeff. de Biotope de Surface

Exemples de calcul

Chaque parcelle offre des possibilités différentes pour l'aménagement des surfaces. En principe des mesures agrandissant les surfaces de végétation au sol sont préférées. Ensuite, d'autres mesures comme la transformation des surfaces de bitume ou de béton en surface d'un revêtement perméable seront prises.

Surface de parcelle	479 m ²
Surface emprise au sol	279 m ²
Surface espace libre	200 m ²
Coefficient emprise au sol	0,59

Dans l'état actuel, la cour est principalement asphaltée. Au bord on trouve des cailloutis avec pelouse, l'arbre est planté dans un carré de sol naturel.

Calcul: CBS existant

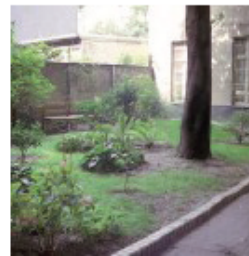
140 m ² asphalte	x 0,0 =	0
		m ²
59 m ² cailloutis avec pelouse	x 0,5 =	30
		m ²
1 m ² sol ouvert	x 1,0 =	1
		m ²

$$\text{CBS} \frac{31}{479} = 0,06$$

CBS nécessaire (règlement) = 0,3



Cour verte Muskauer
Straße 9



Aménagement végétal
d'une cour



Coefficient de valeur écologique	Surface éco-aménageables	Description
0	Surfaces imperméables	Revêtement imperméable pour l'air et l'eau, sans végétation (par ex. béton, bitume, dallage avec une couche de mortier)
0,3	Aires minérales perméables	Revêtement perméable pour l'air et l'eau, normalement sans de végétation (par ex. clinker, dallage mosaïque, dallage avec une couche de gravier/sable)
0,5	Surfaces semi-ouvertes	Revêtement perméable pour l'air et l'eau, infiltration d'eau de pluie, avec végétation (par ex. dallage de bois, pierres de treillis de pelouse)
0,5	Murs de clôture et de soutènement vert	Tous les murs et parois de clôture, de séparation ou encore de soutènement.
0,5	Façades vertes	Végétalisation des parties pleines des murs jusqu'à 10 m
0,5	Toitures vertes extensives	Leurs végétaux, à enracinement superficiel, se limitent à des mousses, sedums et herbacées.
0,7	Toitures vertes intensives	Leurs végétaux, plutôt à enracinement profond, sont des herbacées, des arbustes, voire des arbres. Elles ressemblent alors à des jardins sur toits plats.
0,5	Espaces verts hors sol	Espaces verts sur les dalles de rez-de-chaussée et garages souterrains avec une épaisseur de terre végétale jusqu'à 80 cm
0,7	Espaces verts hors sol	Espaces verts sans continuité avec la pleine terre avec une épaisseur de terre végétale au moins de 80 cm (par ex: cultures surélevées, espaces verts sur dalle)
1	Jardins en pleine terre	Continuité avec la terre naturelle, disponible au développement de la flore et de la faune
1	Zones humides	Biotope en équilibre
-	Habitats pour la faune et la flore	
0,3 à 0,7	Espaces collectifs plantés	Arbres

Le Coeff. de Biotope de Surface

- Applications :
 - CBS : 0,5 sur logement. 0,3 sur tertiaire
 - 1 collège, 1 université (PPP), 1 logement coll.
- Enseignements :
 - Facilité d'atteinte des objectifs
 - Permet la protection d'éléments du site (sols, arbres, etc.)
 - Ne transforme pas l'architecture en profondeur
 - Différence entre PC et réalisation = 25%
- Suites
 - Réflexion sur un système de compensation
 - Intégration au PLU communautaire
 - Mise en application sur les périmètres de corridors



Perspective vue du parvis





AMÉNAGEMENT
BRONDELOIRE
DE L'EXTENSION DU PARC



Ville de Roubaix

NATURE PRÉSERVÉE

Ici les coccinelles
remplacent les pesticides




www.roubaixdurable.fr

Ville de Roubaix

NATURE PRÉSERVÉE

Ici on pratique
la gestion différenciée




www.roubaixdurable.fr

Ville de Roubaix

NATURE PRÉSERVÉE

Ici mes nuits sont
aussi belles que vos jours




www.roubaixdurable.fr

Affichettes

Par site



PAPILLON MACHAON

LE MACHAON
OU GRAND PORTE-QUEUE
(PAPILIO MACHAON)
EST UN INSECTE LÉPIDOPTÈRE
DE LA FAMILLE DES PAPILIONIDAE,
DE LA SOUS-FAMILLE
DES PAPILIONINAE
ET DU GENRE PAPILIO.



PARC BRONDELOIRE
ville de Roubaix



PAPILLON MACHAON

LE MACHAON OU GRAND PORTE-QUEUE VIT DANS
LES PRAIRIES FLEURIES.
LES TÂCHES ROUGES SUR SES AILES, APPELÉES
OCELLES, SERVENT À EFFRAIER LES PRÉDATEURS QUI
LES PRENNENT POUR DES YEUX.



**PARC
BRONDELOIRE**
Ville de Roubaix



Espèces privilégiées par espaces



Gîtes pour pipistrelles et murins sp.



Lérot



Epervier, Ecureuil



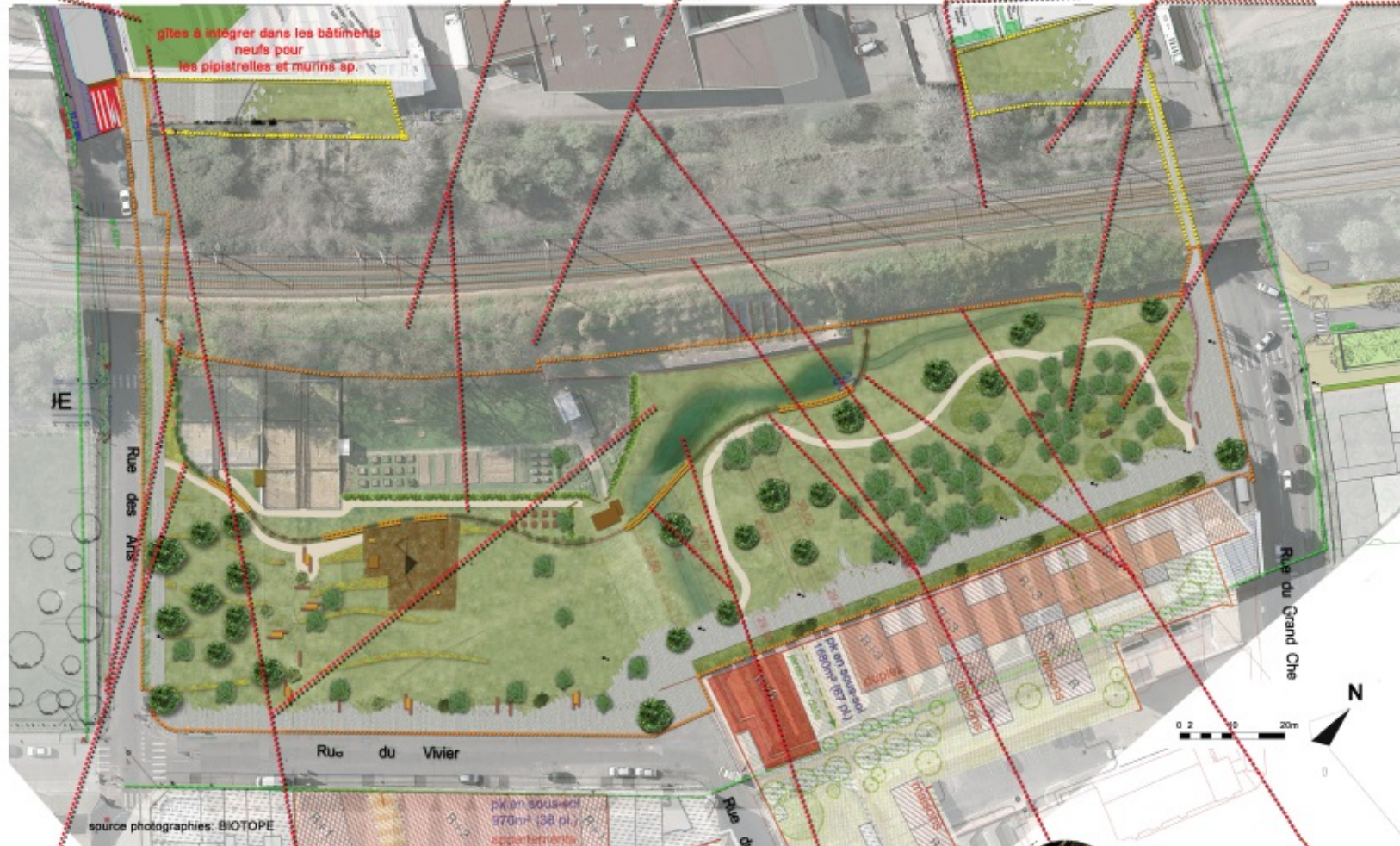
pipistrelles sp.
en chasse



Fauvette grisette



Chardonneret élégant



Hérisson



Papillon machaon



Tritons



Lézard des murailles



Lézard vivipare



Charte de l'Arbre du Territoire Roubaisien

Préambule : Les Villes de Croix, Hem, Lamoy, Leers, Lys-lez-Lamoy, Roubaix, Tourcoing, Wazemmes et Wattrelos, considèrent que les arbres constituent un patrimoine collectif d'une grande valeur, qui dépasse les limites communales.

Dans un esprit de mutualisation, les Villes du territoire roubaisien et l'ensemble des partenaires signataires de la Charte s'engagent en faveur d'une politique commune de gestion raisonnée et durable qui vise à garantir et à conforter la place de l'arbre.

Article 1 - L'arbre, un être vivant Les partenaires signataires sont conscients que les arbres d'aujourd'hui constituent un patrimoine vivant. De façon naturelle, mais dans une dimension temporelle qui dépasse celle des hommes, chaque arbre naît, s'épanouit puis meurt.

Article 2 - Une richesse collective Les partenaires signataires reconnaissent les nombreuses vertus qui confèrent l'arbre sur un plan culturel, écologique, économique, paysager, sanitaire, social et encore éducatif.

Article 3 - L'arbre, un être fragile Les partenaires signataires s'engagent à concilier le développement de l'arbre et les activités humaines (urbaines), en assurant simultanément la préservation du patrimoine arboré ainsi que la sécurité des personnes et des biens.

Article 4 - Un précieux héritage Les partenaires signataires s'engagent à garantir le maintien et à enrichir le patrimoine arboré existant, notamment en développant une politique de plantation ambitieuse d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

Article 5 - La gestion de l'arbre Les partenaires signataires s'engagent à appliquer une gestion raisonnée et durable de l'arbre :

- en adoptant les principes de la taille dite « douce » et en abandonnant définitivement la taille « radicale » ;
- en employant les mesures adéquates de protection de l'arbre lors de travaux ;
- en respectant les règles d'indemnisation en cas de dégradation du patrimoine arboré ;

Article 6 - L'arbre et la maîtrise Les partenaires signataires sont conscients que les interventions réalisées sur l'arbre impliquent des compétences spécifiques. Ils s'engagent à mutualiser des professionnels formés à la gestion de l'arbre et qui actualisent régulièrement leurs connaissances scientifiques et techniques en la matière.

Article 7 - Concertation et sensibilisation Les partenaires signataires s'engagent à valoriser l'arbre et sa gestion par des moyens de communication et de sensibilisation, afin d'encourager le respect et l'implication de chacun.

LES VILLES DU TERRITOIRE ROUBAISIEEN

Ville de Croix M. Régis CAUCHE Maire de Croix	Ville de Hem M. François VERCAUTER Maire de Hem	Ville de Lamoy M. Michel CHAN Maire de Lamoy
Ville de Leers M. Jean-Luc BAILLIE Maire de Leers	Ville de Lys-lez-Lamoy M. Jean-Jacques BOUTIN Maire de Lys-lez-Lamoy	Ville de Roubaix M. Pierre DUBOIS Pour le Maire et le Maire-adjoint
Ville de Tourcoing M. Guy AVOUS Maire de Tourcoing	Ville de Wazemmes M. Gérard VANDERLIE Maire de Wazemmes	Ville de Wattrelos M. Dominique BERTOT Maire de Wattrelos

LES INTERVENANTS ASSOCIÉS

Conseil Régional Nord Pas de Calais M. Daniel RIGOUTIER Président	Conseil Général du Nord M. Patrick KANIER Président	Lille-Métropole Communauté Urbaine Mme Martine AGNEY Présidente
---	---	---

Espace Naturel Lille Métropole M. Stéphane THIE Président	SEM Ville Roubaix M. Michel JACQUES D'ARMENTY Président	Société Française d'Arboriculture M. Romain MENDILOR Président
---	---	--

LES COORDONNATEURS DE ROUBAIX

Secrétariat du Nord M. Jean Christophe LEBLANC Président Directeur Général	EREP M. Didier VALDES Directeur Régional	Finances Territoires - Orange M. Laurent TITOUX Directeur
Co-EP M. Stéphane GUY Directeur Régional	GREP Gas M. Charles JOCHUM Directeur Régional Nord-Pas de Calais	Dalton - R-Energie M. Bernard LACOMTE Directeur Général Adjoint
SIVU Région Carle Mme Jeanne DUBOIS Présidente	SNO M. Jacques GUYON Directeur Régional	Transpole M. Hervé LANDY Directeur Général

LES BÂILLEURS SOCIAUX

Immobilier Nord Artois M. René CRYSTALLO Directeur Général	Lille-Métropole Habitat M. Alain CACHETUX Président de l'Agence	Légis Métropole M. Jean-Yves LENOIR Président de l'Agence
Paroisse Habitat M. Didier MATHIEU Président	S.A. 62 SP M. Dominique GUYON Président	SEA Habitat M. Bernard BENVENISTE Président de l'Agence
		Ville de Croix M. Michel BOUTIN Président



Cahier des Interventions
d'Elagage sur
l'Arbre d'Ornement

CHARTE DE L'ARBRE Ville de ROUBAIX



Direction Cadre de Vie, Aménagement et Patrimoine
Service Espaces Verts & Publics
Octobre 2011

